



**Commune de Paudex**  
Municipalité et Conseil communal

**PUBLICATION**

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 14 mai 2012, le Conseil communal a adopté:

**Le préavis municipal n° 02 - 2012 portant sur l'installation du système Lorno sur nos bornes hydrantes. Crédit sollicité fr. 70'500.--**

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3, LEDP).

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Reichen



Ariane Bonard